

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatorze juin deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NEUSSAGUES EN PINATELLE, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

**Étaient présents :**

Didier ACHALME, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Djuwan ARMANDET, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FOURNAL (en remplacement de Thierry MATHIEU), David GENEIX, Eric JOB, Philippe LEBERICHEL, Jérôme LUSSERT, Michel MARSAL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Claire TEISSEDE, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Eric VIALA

**Étaient absents excusés :**

Gilles AMAT, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, André BOUARD, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Danièle MAJOREL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Christophe SOULIER, Marie-Laure TIBLE, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER

**Pouvoirs :**

Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Pierrick ROCHE, Bernard PAGENEL pouvoir à Eric JOB, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Alain VAN SIMMERTIER pouvoir à Gilles CHABRIER

Date de convocation : 07 juin 2024  
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET  
Membres en exercice : 57  
Présents : 32 – Pouvoirs : 5 – Votants : 37

Pour : 37  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non votants : 0

**Objet : Budget réseau de chaleur bois de Murat - Affectation du résultat de fonctionnement 2023**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants, L. 2311-5, R. 2311-11 ;

**Vu** la nomenclature comptable M4 ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-049 en date du 11 avril 2024 portant reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2023 ;

**Vu** le compte financier unique 2023 approuvé par délibération en date du 14 juin 2024 ;

**Le Conseil communautaire,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget annexe réseau de chaleur bois de Murat comme suit :

<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 44 382,29 €
Résultats antérieurs reportés	77 524,48 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>33 142,19 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	20 691,94 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 28 096,38 €
Besoin de financement en investissement (recette au compte 1068)	7 404,44 €
Report en recettes de fonctionnement (compte 002)	25 737,75 €
Report déficit de fonctionnement (compte 002)	0,00 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.